

Département du Calvados  
Arrondissement de Bayeux  
Canton de Courseulles-sur-Mer

Envoyé en préfecture le 17/11/2022  
Reçu en préfecture le 17/11/2022  
Affiché le   
ID : 014-211400221-20221107-07112022PV-AU

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 7 novembre 2022**

Commune d'ASNELLES

**Convocation** : 31.10.2022

**Affichage** : 31.10.2022

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Présents : 10 – Votants : 12 – Absent : 1

L'an deux mil vingt-deux, le 7 novembre, à 20h30, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Présents :

M. Alain SCRIBE, maire, M. Christian AUBERT, M. Jean-Claude CORNET, Mme Marion HOTTIN, M. Michel LAQUAY, Mme Aude LELIÈVRE, Mme Maryse MONNIER, M. Michel NOSTRADAMUS, M. Gérard POUCHAIN, Mme Clairette SOHIER.

Absents excusés :

Mme Evelyne LAMANDÉ a donné procuration à M. Alain SCRIBE

M. Vladimir FÉLICIJAN a donné procuration à M. Michel NOSTRADAMUS

Mme Aude LELIÈVRE qui a dû quitter le conseil municipal à 23h15, a donné procuration à M. Gérard POUCHAIN

Absent : M. Michel GRIMOIN

M. Gérard POUCHAIN a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 septembre 2022 :

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité, par les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent d'ajouter cinq délibérations.

- Devis toiture de l'église
- « Plage dorée » – Cession d'une bande de terrain
- Demande de remboursement – Budget Camping

- Dons en faveur de la commune
- Devis plomberie – Bertrand MARIE – Budget Camping

L'ajout de ces cinq délibérations est accepté à l'unanimité des votants.

## **2022-103 : Nouvelle grille tarifaire pour le camping**

Monsieur le maire, qui a rencontré la régisseuse du camping municipal, propose de revoir les tarifs du camping à compter de l'ouverture en 2023, compte tenu notamment de l'augmentation des prix de l'électricité. Après échanges entre les conseillers municipaux et comparaisons avec les tarifs d'autres campings de même catégorie, les tarifs 2023 sont ainsi votés à l'unanimité.

### **Emplacements (tarif par jour) :**

par emplacement	5.00 €
par personne	4.30 €
par enfant de moins de 7 ans	2.30 €
par visiteur (hors nuit)	1.50 €
par personne / tarif forfaitaire groupe	7.00 €
par véhicule ou bateau	3.20 €
par animal	2.00 €
droit d'accès à l'énergie	6.00 €

### **garage mort :**

- du 15 avril au 31 mai	4.20 €
- du 1 <sup>er</sup> juin au 31 août	9.00 €
- du 1 <sup>er</sup> au 30 septembre	4.20 €

### **Par bateau + tracteur (Max 3T) :**

forfait à l'année	200.00 €
-------------------	----------

### **Chèque de réservation :**

30.00 € ou 25% du devis

**Caution du badge d'entrée :** 20.00 €

### **Chalets / animaux interdits :**

Capacité : 5 personnes

- du 01.06 au 31.08,	
la semaine	485.00 €
- du 15.03 au 31.05 et du 01.09 au 31.10,	
la semaine	385.00 €
- du 01.11 au 15.01,	
la semaine	350.00 €
- week-end	
(hors juillet-août) 2 nuit	150.00 €
- nuit supplémentaire	55.00 €
- une nuit seule	90.00 €
option ménage	40.00 €
- location de draps	10.00 €

### **Paiement :**

25 % à la réservation, 75 % un mois avant la location

**Chèque de caution :** 300 € à l'arrivée

### **Camping-car :**

Par emplacement (2 personnes) :

*Haute saison	22.00€
Basse saison	20.00€

### **Camping-car de passage pour vidange et plein :**

Pour 100 litres	5.00 €
-----------------	--------

### **Caravane coco :**

une nuit seule	50.00 €
week-end	90.00 €
<u>du 15.03 au 30.05 et du 01.10 au 15.01</u>	
la semaine	200.00 €
<u>du 01.06 au 30.09</u>	
la semaine	300.00 €
nuit supplémentaire	30.00 €
option ménage	40.00 €

**Emplacement à l'année :** 1800 €

**Machine à laver :** 4.00 €

**Sèche-Linge :** 2.00 €

**Wifi :**

1 Heure →	1.50 €
2 Heures →	2.00 €
4 Heures →	4.00 €
10 Heures →	9.00 €

**Taxe de séjour (+de18ans) : jour/personne**  
0.20€

\*(haute saison du 1<sup>er</sup> juin au 31 août)



**2022-104 : Conditions de location du barnum et tarification**

Après de nombreux échanges entre conseillers, il est demandé de ne plus proposer à la location le barnum communal, son montant devenant excessif compte tenu du montant de la location elle-même, du temps de montage et démontage par les agents techniques, des frais d'assurances et de transport.

Il est décidé, à l'unanimité des voix, de ne l'installer que pour les seuls acteurs locaux qui en feraient la demande. Le montant de la location sera fixé ultérieurement.

**2022-105 : Tarification du remboursement des notes de frais des agents en déplacement**

Le conseil municipal vote à l'unanimité la tarification du remboursement des notes de frais des agents de la commune à l'occasion de leurs déplacements pour les besoins du service et formation.

La tarification du remboursement s'établit ainsi pour des déplacements inférieurs à 2000 km :

Puissance fiscale du véhicule :

- 5 CV et moins 0,32 € du km
- 6 et 7 CV 0,41 € du km
- 8 CV et plus 0,45 € du km

Il est également voté que le remboursement des repas sera d'un montant forfaitaire de 9,50 €.

**2022-106 : Décision modificative - Budget Assainissement 30500**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de transférer la somme de 10 045,96 € pour régler les factures ASUR et SICEE INGENIERIE, émises au chapitre 020 – Immobilisations corporelles.

Ce transfert de la somme de 10 045,96 € est nécessaire car les crédits budgétaires affectés au BP 2022 au compte 203 – Frais d'études - étaient insuffisants.

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	0	Recettes	0
<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	020/020	-10 045,96	Recettes 0
		20/203	+10 045,96	

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'abonder le compte 203 – Frais d'études - de la somme de 10 045,96 € sans contrepartie en recette du fait du suréquilibre de fonctionnement.

### **2022-107 : Devis travaux d'assainissement dossier cœur de bourg (entreprise : FLORO TP)**

Le devis des travaux d'assainissement (réhabilitation d'un regard et comblement des trous d'infiltration par résine et enduit projeté) proposé par l'entreprise Floro TP, dans le cadre de la réhabilitation du cœur de bourg, est accepté à l'unanimité des votants pour un montant de 6600 € TTC.

### **2022-108 : Devis travaux sur la dune (côté C.L.N.A.)**

Compte tenu de l'érosion de la dune qui a tendance à s'effondrer du côté du terrain du C.L.N.A., et afin d'en interdire l'accès, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise paysagiste S.A.R.L. Durel Paysage. La décision sera prise par le conseil municipal lorsque l'entreprise S.V.B., également sollicitée, aura envoyé son devis.

### **2022-109 : Devis travaux raccordement assainissement camping (entreprise : MARTRAGNY TP)**

L'un des chalets du camping municipal qui a été restauré par l'agent d'entretien doit être déplacé à proximité de l'aire de jeux des enfants, ce qui entraîne des travaux de raccordement au réseau d'assainissement.

Le devis de l'entreprise Martragny TP (tranchée, fourniture et pose d'un tuyau, raccordement au réseau existant, fourniture et pose d'une boîte à passage) est accepté à l'unanimité des votants pour un montant de 3837,60 € T.T.C.

### **2022-110 : Devis réparation au lagunage (entreprise : MARTRAGNY TP)**

Le devis de réparation d'une canalisation en fonte (ouverture d'une tranchée, remblaiement, manchons) au lagunage, proposé par l'entreprise Martragny TP, est accepté à l'unanimité des votants pour un montant de 2028€ T.T.C.

### **2022-111 : Devis changement de fauteuil au camping**

Il s'avère nécessaire, vu sa vétusté, de remplacer le fauteuil du bureau d'accueil du camping municipal.

Compte tenu d'une réduction promotionnelle dans un magasin « But », il est proposé d'en acheter un neuf pour un coût de 179, 99 €, au lieu de 299, 99 €.

Cette dépense est acceptée à l'unanimité des votants.

### **2022-112 : Devis réparation cale de la Marine (entreprise : MARTRAGNY TP)**

Il s'avère nécessaire de procéder au plus tôt à la réfection de la cale de la Marine : affaissement, pavages disjoints. Le devis de l'entreprise Martragny TP (fourniture et mise en œuvre de béton liquide à prise rapide, repose de pavages granit, reprise des joints), d'un montant de 5743, 20 € TTC, est accepté à l'unanimité des votants.



### **2022-113 : Validation convention STM/COMMUNE pour la répartition de la T.A.**

La convention de reversement de la taxe d'aménagement de la commune d'Asnelles à la communauté de communes Seules, Terre et Mer, déjà présentée lors d'un précédent conseil municipal, est votée à l'unanimité des conseillers : la commune d'Asnelles instaure le reversement à la CDC Seules, Terre et Mer de 20% du produit de la taxe d'aménagement.

### **2022-114 : Désignation d'un « correspondant incendie et secours »**

Afin d'informer les services de la Préfecture du Calvados et ceux du Service Départemental d'Incendie et de Secours, il est nécessaire de communiquer le nom de la personne « correspondant incendie et secours ».

M. Vladimir Félicijan, premier adjoint au maire en charge des travaux, est élu à l'unanimité des votants.

### **2022-115 : Proposition des Sablés d'Asnelles pour les colis de Noël des aînés**

Les « Sablés d'Asnelles » ont fait une proposition commerciale de coffrets cadeaux pour les fêtes de fin d'année.

Après étude comparative avec d'autres propositions, le conseil municipal décline à l'unanimité des votants la proposition des « Sablés d'Asnelles ».

### **2022-116 : Bilan de la saison de l'A.S.V.P.**

Monsieur le maire présente le bilan détaillé des activités de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.) qui a été recruté conjointement avec la commune de Ver-sur-Mer et qui a remis régulièrement ses rapports.

N'étant pas encore habilité à verbaliser, cet agent a fait de la prévention, notamment en ce qui concerne l'interdiction des animaux sur la plage d'Asnelles pendant la période estivale, et le stationnement des camping-cars.

Le conseil municipal décide de mettre à l'étude le renouvellement pour l'année prochaine du contrat de cet agent.

### **2022-117 : Formation aux gestes qui sauvent**

Le chef du Centre de Secours de Creully-sur-Seules a proposé d'organiser à Asnelles des séances de formation aux gestes qui sauvent.

Les sessions, par groupes de 10 personnes, se dérouleraient sur deux demi-journées, l'une consacrée aux gestes qui sauvent (massages cardiaques, PLS, défibrillateur, etc.), l'autre à la gestion des incendies.

Elles concerneraient prioritairement les élus, les agents communaux, les associations.

Il est demandé, à l'unanimité des votants, de solliciter auprès du chef de Centre de Secours de Creully-sur-Seules, un devis pour ces sessions.

### **2022-118 : Point sur les travaux cœur de bourg**

En l'absence de Madame Evelyne Lamandé, adjointe au maire en charge de l'urbanisme, il est décidé de reporter à une autre date le bilan des travaux dans le centre bourg.

### **2022-119 : Point sur le Marché de Noël et sur la Quinzaine Commerciale**

Monsieur le maire invite Monsieur Gérard Pouchain, adjoint en charge de la communication, à faire le point sur le Marché de Noël.

À ce jour, vingt-cinq personnes se sont inscrites pour participer au Marché de Noël qui aura lieu le mardi 22 décembre, à partir de 14 heures, sous chapiteau.

Selon l'avancement des travaux, il aura lieu sur la place Sir Alexander Stanier ou sur un emplacement voisin.

Les commerçants et artisans de la commune vont être prochainement contactés en vue de leur participation à la Quinzaine Commerciale qui aura lieu du 3 au 18 décembre. Le tirage au sort des lots se déroulera, comme chaque année, pendant le Marché de Noël.

### **2022-120 : Acte d'engagement avec le SDEC pour travaux de raccordement Chapelle Ste Honorine**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des votants l'acte d'engagement avec le SDEC pour les travaux de raccordement électrique du futur lotissement rue de la Chapelle Sainte-Honorine, pour un montant de 3940 €, dont 789,80 € restent à la charge de la commune.

### **2022-121 : Arrêt de la régie Salle des fêtes et gîte**

À la demande de la comptabilité publique, Monsieur le maire propose que les recettes de la location de la salle des fêtes et celles du gîte communal ne soient plus encaissées, à partir du 30 novembre 2022, via la Régie municipale. Désormais, le paiement se fera exclusivement par chèques qui seront encaissés à chaque location de la salle des fêtes, et celui du gîte communal se fera directement par « Gîtes de France ».

### **2022-122 : Convention Club de plongée d'Asnelles**

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'il a reçu récemment le Directeur du Centre Socio-Culturel et Sportif Léo Lagrange et le Président de la section plongée du CSCS Léo Lagrange « Asnelles Plongée », suite à la décision que ces conseillers ont prise lors d'un précédent conseil de ne pas renouveler la convention d'occupation du local communal, compte tenu du laxisme unanimement constaté quant à l'état du terrain situé devant le local et ses alentours, et de certains comportements du responsable du Club.

Il s'avère que, si la décision de ne pas renouveler la convention est maintenue, le Club de plongée d'Asnelles est condamné à disparaître alors qu'il permet, depuis une quinzaine d'années, à de nombreux participants de plonger sur les épaves du Débarquement et qu'il participe au rayonnement touristique de la commune.



Monsieur le maire a reçu une proposition de « Charte de bon usage du local communal mis à la disposition du Club de plongée du CSCS Léo Lagrange Asnelles Plongée », dans laquelle le Club s'engage notamment à entretenir régulièrement les alentours du local, à veiller à sa propreté, et à organiser une rencontre bi-annuelle (avant et après la saison).

Lecture intégrale de cette proposition de Charte faite par Monsieur le maire, les conseillers municipaux votent à l'unanimité le maintien de la convention entre le Club de plongée et la commune. Cette convention sera revue chaque année.

### **2022-123 : Implantation d'une antenne FREE MOBILE**

Monsieur le maire fait état de son entretien avec un représentant de « Free Mobile » : pour une meilleure couverture du territoire de la commune, « Free Mobile » souhaiterait mettre en place une antenne.

Les conseillers municipaux, constatant un déficit d'informations quant aux modalités d'installation de cette antenne et à ses éventuelles incidences, décident à l'unanimité de différer leur décision.

### **2022-124 : Devis toiture de l'Église**

L'état de la toiture de l'église au dessus du chœur nécessite l'intervention d'un couvreur.

Les conseillers municipaux demandent de solliciter un devis à l'entreprise Lequesne de Ver-sur-Mer pour comparaison avec celui de Piquet Couverture SAS, d'un montant de 31492,97 € TTC.

### **2022-125 : « Plage dorée » – Emprise sur un espace réservé**

En raison de l'aménagement d'une voie piétonne devant le restaurant La Plage dorée, il s'avère nécessaire pour la commune de faire l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 200 m<sup>2</sup> à prendre sur l'espace réservé tel que défini au P.L.U. (cadastré AB n° 182).

Monsieur le maire a rencontré Monsieur Vito Iuzzolino, propriétaire du bâtiment, qui propose un échange de terrain plutôt que la cession onéreuse de cette bande de terrain. Il lui sera fait prochainement une proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte cet échange.

### **2022-126 : Demande de remboursement – Budget Camping**

M. Olivier Schmidt ayant effectué au profit du camping municipal un virement de 30 € qui n'a pas été pris en compte le 31 juillet 2022 lors du règlement de son séjour, d'un montant de 77,40 €, demande le remboursement de la somme de 30 €. Sa requête est acceptée à l'unanimité des votants.

## **2022-127 : Délibération acceptation de dons**

En remerciement de 10 bancs qui ont été confiés à une personne à l'occasion d'une fête familiale, il est remis un chèque de 50 € à l'ordre du Trésor Public.

En remerciement de la mise à disposition de la salle Saint-Martin pour y recevoir sa famille après un enterrement, une autre personne remet un chèque de 100 € à l'ordre du Trésor Public.

Ces deux dons sont acceptés avec gratitude, à l'unanimité des votants.

## **2022-128 : Délibération plomberie – Bertrand MARIE – Budget Camping**

Le devis de l'EURL Bertrand Marie, pour une intervention au camping municipal en vue de divers travaux (pose de robinets, raccords cuivre et laiton, zone de lavage, bloc sanitaire, applique, joints, etc.) s'élevant à 2713, 70 € TTC, est accepté à l'unanimité des votants.

### **Informations du Maire :**

- Le SDEC a informé la mairie d'Asnelles des prévisions d'augmentation des prix de l'énergie : + 30% pour les bâtiments publics, 125 % pour l'éclairage public.
- Dorénavant les candélabres de la commune vont s'allumer à 6 heures et s'éteindre à 23 heures.
- Le président du Comité du Débarquement propose d'organiser le 6 juin 2023 une cérémonie officielle à Asnelles devant le Monument britannique. Des précisions seront données ultérieurement.

**Tous les points ayant été délibérés, la séance est close à 23h30.**

Asnelles, le 7 novembre 2022

Le Maire, Alain SCRIBE

